

La mobilité dans la Fonction Publique Hospitalière

Positions statutaires et outils juridiques de la mobilité



Consacrée par la loi de 1983 puis par la loi du 6 août 2009, **la mobilité est reconnue comme un droit fondamental pour les agents publics**. Les employeurs publics se doivent de favoriser cette mobilité et d'en garantir le droit. Ils sont garants du suivi de la carrière des agents impactant : la rémunération, la cotisation pour la retraite, la gestion de l'avancement, la réintégration....

Le CNEH vous accompagne dans la stratégie et la gestion des mobilités au quotidien, afin de maîtriser ces dispositifs et de sécuriser les décisions individuelles à prendre.

Objectifs pédagogiques

- **Maîtriser le cadre juridique** de la mobilité et des positions statutaires dans la FPH
- **Appréhender l'impact** de ces différentes situations sur la carrière des agents
- **Sécuriser le risque juridique** des décisions individuelles

Programme



■ Le droit à la mobilité

- Le principe posé par la loi de 1983 et ses évolutions récentes
- Les personnels concernés
- Les différents impacts sur la carrière des agents : rémunération, retraite, avancement...

■ L'activité

- La définition juridique
- Focus sur la mise à disposition
- Mutation, démission, intégration directe
- Les cas particuliers de la suspension et de l'exclusion

■ Le détachement

- La définition juridique
- Le nouveau détachement d'office
- Le principe de la double carrière et les impacts sur la carrière de l'agent
- Les procédures applicables et la rédaction des décisions

■ La disponibilité

- La définition juridique et les différents cas de disponibilité
- Les impacts sur la carrière de l'agent et les récentes évolutions
- Les procédures applicables et la rédaction des décisions

■ Le congé parental

- La définition juridique
- Les impacts sur la carrière de l'agent et les récentes évolutions
- Les procédures applicables et la rédaction des décisions

■ La mobilité des agents contractuels

- Le transfert de contrat
- La mise à disposition
- Le congé de mobilité
- La portabilité du CDI

■ Les risques encourus en cas de non-respect par les agent

- Les sanctions financières et disciplinaires
- Mobilité et cumul d'activités
- La révocation

■ Ateliers pratiques à partir de cas concrets

(gestion des demandes, rédaction des décisions individuelles...)

■ Méthodes mobilisées

Quiz de connaissances • Apports théoriques • Partage de pratiques entre les participants • Ateliers de rédaction

■ Modalités d'évaluation

Tour de table • Recueil des attentes des participants • Quiz de connaissances • Évaluation à chaud : 3 mots clés • Quiz de progression

■ Prérequis : Ne nécessite pas de prérequis

■ Public et accessibilité

Directeurs • Directeurs des ressources humaines • Responsables et gestionnaires des ressources humaines
(Formation accessible au public en situation de handicap (PMR))

■ Intervenantes

Céline Berthier,

Juriste, Consultante, Formatrice CNEH

Mélanie Dupe,

Juriste, Consultante, Formatrice CNEH



DEMANDE D'INSCRIPTION

- sur le site **cneh.fr / rubrique Formation**
- par mail : **formation@cneh.fr** ou par courrier : CNEH - Service formation : 3 rue Danton 92 240 Malakoff
Renseignements : Élodie Bouquin, Tél. 01 41 17 15 19 - E-mail : **elodie.bouquin@cneh.fr**

Formation ou action de conseil dans votre établissement : Nadia Hassani, Tél. 01 41 17 15 43 - E-mail : **nadia.hassani@cneh.fr**

Sessions (1 jour soit 7h)

- 18 novembre 2021 en classe virtuelle
- 10 juin 2022 à Paris

Tarifs nets de taxe (déjeuners inclus)

- Adhérent : 495 €
- Non-adhérent : 545 €

Facturation sur Chorus Pro* : SIRET de l'établissement (14 chiffres)

Code Service Chorus (SE) Numéro d'Engagement Juridique (EJ)

Établissement*

Raison sociale

Adresse CP

Ville

Tél.

Responsable de formation*

Nom Prénom

Fonction Service

Tél E-mail

Participant*

Nom Prénom

Fonction Service

Tél E-mail

Participant*

Nom Prénom

Fonction Service

Tél E-mail

Participant*

Nom Prénom

Fonction Service

Tél E-mail

***Tous les champs sont obligatoires**

Depuis le 25 mai 2018, le Règlement général sur la protection des données (RGPD) a défini de nouvelles règles de protection des données à caractère personnel. Le CNEH ne recueille que les données indispensables à votre inscription et s'engage à ne pas les diffuser. Si vous souhaitez modifier ou supprimer vos coordonnées, vous pouvez adresser un mail à **formation@cneh.fr**

Date	Signature et cachet
<p>Accord du directeur de l'établissement pour la prise en charge financière au titre de la formation ou accord du participant pour la prise en charge financière en cas d'autofinancement.</p>	